



COMMUNIQUÉ DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)

13 mars 2025

1. Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ci-après dénommé « Le Sommet » s'est réuni par vidéoconférence le 13 mars 2025 pour examiner la situation sécuritaire qui prévaut en République Démocratique du Congo.
2. En sa qualité de Président de la SADC, Son Excellence le Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, a officiellement lancé les travaux de la réunion et a assuré la présidence du Sommet.
3. Les chefs d'État et de gouvernement suivants ou leurs représentants ont pris part à la réunion :

Zimbabwe :	S.E. le Président Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa
Botswana :	S.E. le Président M. Duma Gideon Boko (avocat)
République Démocratique du Congo :	S.E. le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Madagascar :	S.E. le Président Andry Rajoelina
Mozambique :	S.E. le Président Daniel Francisco Chapo
Namibie :	S.E. le Président Dr. Nangolo Mbumba
Afrique du Sud :	S.E. le Président M. Matamela Cyril Ramaphosa
République-Unie Tanzanie :	S.E. la Présidente Dr Samia Suluhu Hassan

Zambie:	S.E. le Président Hakainde Hichilema,
Lesotho:	S.E. le Premier ministre Ntsokoane Samuel Matekane
Eswatini:	S.E. le Premier ministre Russel Dlamini
Malawi :	Honorable Nancy Gladys Tembo, ministre des Affaires étrangères
Maurice :	Honorable Dhananjay Ramful, ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international
Angola :	Honorable Manuel Homem, ministre des Affaires intérieures
Seychelles :	S.E. Claude Morel, Haut-commissaire en République d'Afrique du Sud

4. Le Sommet a reçu les informations mises à jour sur la situation sécuritaire à l'est de la République Démocratique du Congo et a examiné le rapport sur le mandat de la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) que la Troïka du Sommet de l'Organe de la SADC, réunie le 06 mars 2025, lui a transmis.
5. Le Sommet a exprimé ses plus sincères condoléances à la République Démocratique du Congo, à la République d'Afrique du Sud, à la République du Malawi et à la République-Unie de Tanzanie qui ont perdu des membres de leurs troupes ainsi qu'aux familles des soldats qui ont disparu dans le cadre de leur service au sein de la SAMIDRC ; il a souhaité un prompt rétablissement aux personnes blessées.
6. Le Sommet a noté avec une profonde préoccupation que la crise sécuritaire empire à l'est de la République Démocratique du Congo, à la suite de la capture des villes de Goma et de Bukavu ainsi que l'obstruction des principales voies d'approvisionnement qui entrave l'acheminement de l'aide humanitaire.
7. Le Sommet a remercié les troupes de la SAMIDRC pour l'altruisme et la solidarité dont elles ont fait preuve ainsi que pour l'assiduité et le sens de la résilience qu'ils ont démontrés durant l'accomplissement de leurs fonctions.
8. Le Sommet a préconisé la protection des citoyens et le respect de leur droit à la libre circulation dans leur recherche de la sécurité et a appelé à toutes les parties prenantes afin qu'elles défendent les principes humanitaires, mettent fin aux attaques ciblant les infrastructures civiles et assurent un accès dénué d'obstacles aux secours humanitaires.

9. Le Sommet a pris note des besoins humanitaires croissants dans la République Démocratique du Congo et a fait appel à la communauté internationale, notamment les Nations Unies et l'Union africaine, afin qu'elle apporte une assistance humanitaire aux citoyens du pays.
10. Le Sommet a mis fin au mandat de la SAMIDRC et a prescrit le retrait progressif des troupes de la SAMIDRC de la République Démocratique du Congo.
11. Le Sommet a réaffirmé sa détermination à régler le conflit en cours en République Démocratique du Congo et a réitéré son engagement à soutenir les interventions visant à instaurer la paix et la sécurité durables dans l'est de la République Démocratique du Congo dans le cadre du pacte de défense mutuelle de la SADC de 2003.
12. Le Sommet a renouvelé son engagement sans faille à maintenir le soutien qu'il apporte à la République Démocratique du Congo dans sa quête de sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que dans sa volonté de préserver la paix, la sécurité et de favoriser le développement de manière durable.
13. Le Sommet a réitéré l'importance de trouver une solution politique et diplomatique engageant toutes les parties, qu'elles soient étatiques ou non, militaires ou non, dans l'est de la République Démocratique du Congo afin de rétablir la paix, la sécurité et le calme dans le pays.
14. Le Sommet a réitéré, par ailleurs, la décision prise au cours du Sommet conjoint de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de la SADC de fusionner les processus de Luanda et de Nairobi et de faire appel à un plus grand nombre de facilitateurs qui seraient chargés de soutenir la consolidation de la paix.
15. Le Sommet se réjouit de la Résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies (UNSC) qui ouvre la voie à la recherche d'une solution pérenne et appuie en même temps les initiatives régionales lancées par l'UA, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui ont tenu des réunions de haut niveau et contribué aux efforts déployés dans le cadre des processus de médiation de Luanda et de Nairobi, et a salué également les initiatives du Secrétaire général des Nations Unies pour rétablir la paix et la sécurité dans l'est de la République Démocratique du Congo.
16. Le Sommet a pris note de la gratitude exprimée par Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, pour le

soutien indéfectible apporté par la SADC afin de surmonter les menaces qui pèsent sur la sécurité dans ce pays.

17. Le Sommet a félicité la Présidente de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la SADC, S.E Dr Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie, pour ses orientations et son action en faveur de la paix et de la sécurité dans la région de la SADC.
18. Le Sommet a tenu à remercier le Président de la SADC, Son Excellence le Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, pour avoir convoqué le Sommet extraordinaire de la SADC et pour son leadership dans la promotion de la coopération régionale en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région de la SADC.
19. Le Président de la SADC a remercié les chefs d'État et de gouvernement d'avoir participé au présent Sommet par vidéoconférence et a salué leur volonté à œuvrer collectivement pour atteindre les objectifs du programme régional.

Fait le 13 mars 2025

Harare (République du Zimbabwe)